

LE PROJET EUROPEEN *DECIDoc* DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION & DOCUMENTATION

Marc VANDEUR*

Association belge de documentation (ABD)
Université Libre de Bruxelles (ULB - Infodoc)

L'HISTOIRE EN MARCHÉ...

Lorsqu'en 1995, tels deux pèlerins, le président en fonction de l'ADBS (Jean MICHEL) et son prédécesseur (Jean MEYRIAT) sont venus présenter à Bruxelles, à l'invitation de l'Association belge de documentation, une conférence consacrée à "la certification des professionnels de l'Information et Documentation (I&D)"², nous étions loin d'imaginer que nous assistions en quelque sorte à un moment historique, à l'origine d'un processus transnational qui allait bientôt se mettre en place de manière quasi irréversible...

Et pourtant, sous le prétexte de nous présenter une nouvelle procédure conçue par l'ADBS au bénéfice des documentalistes français, nos éminents collègues venaient en réalité de frapper les trois coups d'une véritable prise de conscience européenne. Car cinq ans plus tard, non seulement ce processus ne s'est pas interrompu, il a au contraire été efficacement relayé au point de faire l'objet, aujourd'hui, de développements concrets destinés à valoriser les compétences des professionnels européens actifs dans le monde de l'I&D.

LES PREMISES DU PROJET

Divers facteurs internes avaient plaidé pour de premières réflexions en ce sens,

L'association (française) des professionnels de l'information et de la documentation (25, rue Claude TILLIER, F-75012 Paris - France).

URL : <http://www.adbs.fr>

² Cf. J. MICHEL et J. MEYRIAT, *La certification des professionnels de l'information et de la documentation (la démarche originale et responsable de l'ADBS en France - les mécanismes de la certification ADBS)* dans *Cahiers de la documentation*, 1995-3/4, p. 90-101.

par exemple la transformation continue des missions dévolues aux documentalistes ; le rajeunissement de la profession ; l'amélioration des niveaux de compétence des personnels impliqués ; la diversité de nombreux parcours professionnels ; la nécessaire adaptation des carrières sur le long terme ; etc.

Dans un tel contexte, il devenait important, pour des associations professionnelles désireuses d'assumer pleinement leurs responsabilités face à l'évolution des métiers qu'elles défendent, de chercher à sensibiliser l'ensemble des acteurs autour de thèmes comme la définition de la profession ou encore l'identification des savoirs et des savoir-faire propres à notre sphère professionnelle. Avec comme objectif principal : faire reconnaître les compétences et les niveaux de qualification des professionnels de l'I&D. Avec un peu de recul, on conviendra qu'il s'agissait là d'une approche particulièrement originale, partiellement comparable à des procédures de certification de services ou de processus industriels. A ceci près qu'ici cela s'appliquait en réalité... à des personnes³ !

Sous l'impulsion de ses membres français - qui avaient entamé dès 1994 un processus de ce type pour leur pays -, l'ECIA (le Conseil européen des associations de l'information & documentation) a introduit auprès de la Commission européenne un projet ambitieux sur ce thème. La DG XXII, responsable du programme

³ Une norme européenne spécifique à ce type de démarche (EN-45013) était heureusement disponible pour servir de base et guider cette initiative dans le respect de règles de qualité adéquates.

⁴ The European Council for Information Associations (URL : <http://www.aslib.co.uk/ecia/>).

communautaire consacré à la promotion de la formation professionnelle (ex- Leonardo da VINCI), a sélectionné puis officiellement lancé ce projet sous l'acronyme de DECIDoc ("Développer les Eurocompétences en Information et Documentation"). Nous y reviendrons dans le détail d'ici quelques instants. Il faut dire que cette initiative cadrerait parfaitement avec les concepts défendus par le Parlement européen, ainsi qu'en atteste par exemple le *Livre blanc sur l'éducation et la formation* déposé en 1995 par la Commissaire alors en charge de ces questions, Madame Edith CRESSON :

" [...] Il serait bon de réfléchir, ensemble avec les principaux acteurs intéressés - et notamment les partenaires sociaux - sur les voies et les moyens d'aller de l'avant dans le processus de validation et de certification des acquis et de l'expérience professionnelle.

L'idée de base est :

identifiant d'abord un certain nombre de savoirs bien définis, généraux ou plus professionnels (mathématiques, informatique, langues, comptabilité, finance, gestion, etc.);

- *concevoir ensuite des systèmes de validation pour chacun de ces savoirs (une sorte de carte à points mesurant chacun de ces savoirs); puis offrir des nouveaux moyens plus souples, de reconnaissance des compétences.*

Un système de ce type permettrait d'introduire davantage d'autonomie individuelle dans la construction d'une qualification. Il redonnera le goût de la formation à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas s'insérer dans un système d'enseignement classique. [...]⁵

L'ECIA pour sa part s'était aussi déjà penché sur la question en définissant dès 1995 un certain nombre de critères communs visant à organiser une "eurocompatibilité" des systèmes de certification qui commençaient à être organisés dans certains pays membres. Cette compati-

bilité était en effet hautement désirable si l'on voulait faciliter la mobilité transfrontalière des professionnels du secteur et permettre d'éventuels accords de réciprocité. Voici la motion de l'ECIA dans sa version définitive :

CRITERES MINIMAUX COMMUNS

pour l'eurocompatibilité des systèmes de certification

1. **Définition.** La certification offre l'assurance qu'une personne donnée a atteint, à un moment donné de sa carrière, un niveau déterminé de compétence professionnelle en information et documentation.
2. **Niveaux.** Cinq niveaux de qualification peuvent être en principe définis, correspondant respectivement à la capacité :
 - (0) d'exécuter sous contrôle des tâches de nature assez routinière (ce premier niveau est infra-professionnel). *Exemple* : ranger des documents par ordre alphabétique des noms d'auteurs ;
 - (1=assistant) d'exercer une série d'activités diverses avec un degré limité d'autonomie. *Exemple* : retrouver l'information répondant à une demande standard ;
 - (2=technicien) d'agir de façon autonome, d'appliquer et d'adapter des spécifications techniques, de gérer les ressources qui lui sont attribuées. *Exemple* : prendre en compte ou adapter des règles et normes existantes ;
 - (3=ingénieur) de manager des systèmes d'information, de gérer le travail d'une équipe. *Exemple* : introduire et évaluer les innovations et changements utiles dans les services et produits offerts par une unité documentaire ;
 - (4=expert) de concevoir et innover, de créer, superviser et évaluer des systèmes complexes. *Exemple* : arrêter et mettre en oeuvre une stratégie

⁵ Cité par J. MICHEL et J. MEYRIAT, *op. cit.*

propre à répondre à des besoins d'information.

3. Limitation. Un système de certification peut se limiter à certifier à certains de ces niveaux. La certification ne s'applique normalement pas au niveau 0.
4. Durée. Chaque système doit spécifier la durée pendant laquelle est valable la certification accordée et après laquelle elle doit être revalidée.
5. Équivalences. Des équivalences entre systèmes de certification devraient être reconnues niveau par niveau.
6. Référentiel des compétences. Les compétences à vérifier à chaque niveau sont celles que caractérise l'Euroréférentiel I&D de l'ECIA.
7. Conditions à remplir. La procédure de certification prend en compte (a) la formation professionnelle initiale et continue des candidats et (b) une évaluation de leur comportement et de leurs réalisations dans la pratique professionnelle. L'organisme certificateur définit les critères d'évaluation de ces deux éléments.
8. Expérience acquise. La certification peut être accordée seulement après une durée minimale d'exercice de la profession dans le domaine de la gestion de l'information. ECIA recommande un minimum de deux ans de pratique pour le niveau le moins élevé et une expérience d'une durée appropriée pour les niveaux supérieurs.
9. Management. L'organisme certificateur doit mettre en place une autorité impartiale responsable du management du système, en conformité avec la norme européenne EN-45013. Cette autorité fait en sorte que le système soit transparent pour toutes les parties.
10. Dimension européenne. Tout système national de certification devrait inclure des spécifications qui affirment son caractère européen, p. ex. en valorisant la connaissance de langues européennes, celle du milieu professionnel

européen, des systèmes juridiques européens, etc.

DESCRIPTION DE DECIDOC

Mis en route officiellement en 1998, le projet DECIDoc a été prévu pour durer trois ans. Comme dit plus haut, il est l'œuvre collective de l'ECIA qui regroupe en fait les associations professionnelles de 9 pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal et Suède) dont 6 membres (ABD, ADBS, ASUB, DGI, INCITE et SEDIC) ont accepté d'assumer la responsabilité d'être partenaires à l'exécution du projet. En outre, en vertu des dispositions contractuelles, le consortium de base a également été étendu à des représentants de trois autres pays d'Europe : la Roumanie (InfoDocRom), la Suisse (ASD) et la République tchèque (SKIP).

DECIDoc s'articule en réalité autour de trois grands volets :

1. l'établissement d'un **référentiel européen des compétences en information et documentation** ;
2. la mise au point d'une **certification européenne des compétences** ;
3. le développement, au niveau européen, de mécanismes de **formation continue à distance en I&D**.

L'Euroréférentiel des compétences

Cette étape, qui fut la préoccupation première des partenaires impliqués dans le projet, a conduit à l'édition d'un répertoire raisonné des compétences nécessaires à l'exercice de la profession intitulé "Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et documentation"⁶. Ses principaux objectifs : permettre l'identification des professionnels de l'I&D, analyser le contenu de ces capacités et proposer un outil de réfé-

⁶ Titre complet : *Euroréférentiel I&D. Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et documentation*, Bruxelles, ABD, 1999 (ISBN 2-9600224-0-8). La version néerlandaise de ce document est prévue pour le premier semestre 2000.

rence européen en la matière. Cet outil se compose d'une liste de 30 domaines dans lesquels la compétence d'un spécialiste de l'information et documentation peut s'exercer. Ces domaines ont été répartis en 4 groupes (voir annexe 1) :

- les 10 premiers domaines sont spécifiques au **monde de l'I&D** et rassemblent donc des compétences de base à posséder par tout professionnel du secteur (même s'il est évident que cela pourra être à des niveaux variables, selon le métier exercé ou le poste occupé) ;
- ensuite 9 domaines relevant de la **communication** ;

- puis 10 autres domaines appartenant au monde de la **gestion et/ou de l'organisation** ;
- enfin, une place a également été réservée pour la reconnaissance de savoirs **fondamentaux** qui – bien qu'étrangers par définition au champ professionnel de base – pourraient cependant s'avérer nécessaires dans certaines situations déterminées.

Chacun de ces 30 domaines de compétence est présenté sous la forme d'une fiche descriptive divisée en 4 niveaux significatifs, correspondant à 4 paliers d'objectifs professionnels :

niveau 1	assistant	sensibilisation au domaine
niveau 2	technicien	connaissance des pratiques
niveau 3	ingénieur	maîtrise des outils
niveau 4	expert	maîtrise méthodologique

Toutes les fiches sont établies sur le même modèle (voir annexe 2), à savoir :

- une définition initiale qui résume l'objectif commun des activités du domaine ;
- quelques exemples illustrant des capacités correspondant à la compétence de base ;
- la prise en considération de chacun des quatre niveaux de qualification.

N.B. : comme on peut légitimement s'en douter, ces connaissances ne seront pas suffisantes à elles seules pour bien exercer un métier. Encore faut-il être capable de manifester également des comportements appropriés, induits par des *aptitudes* spécifiques (dispositions naturelles ou acquises) dont l'importance peut parfois s'avérer décisive dans le profil d'un "bon" professionnel de l'I&D. L'efficacité et la bonne insertion dans le milieu du travail sont souvent à ce prix. Leur évaluation n'est bien sûr pas du ressort d'une association professionnelle ni même d'un jury de certification mais vu l'intérêt que leur portent (notamment) les employeurs lors des procédures de recrutement, ces aptitudes ne pouvaient pas être ignorées. C'est pourquoi le référentiel en a retenu quinze, brièvement définies (voir liste en annexe 3).

Etabli sur cette base commune, cet **Europoréférentiel** est en mesure de devenir un

outil particulièrement efficace pour de nombreux acteurs du monde de l'I&D, essentiellement :

- les documentalistes professionnels, susceptibles de déterminer leur niveau de compétence, d'obtenir une forme d'équivalence internationale de leur situation professionnelle, voire d'auto-évaluer leur adéquation à un poste déterminé ;
- les entreprises, dans le cadre d'un processus d'évaluation de leur personnel ou en vue d'établir une définition de profil ;
- les formateurs, qui disposeront dorénavant d'un instrument reflétant l'évolution du secteur ;
- les jurys de diplômes professionnels ou de certification des niveaux de compétence, requérant des éléments d'appréciation objectifs.

LA CERTIFICATION DES COMPETENCES

Au stade actuel du projet, plusieurs pays semblent plus mûrs que d'autres pour accepter cette initiative. Il faut dire que dès avant le lancement de DECIDoc plusieurs partenaires avaient déjà fait l'expérience, à un niveau national, d'un pro-

cessus de certification (France, Espagne, Royaume-Uni). Leur exemple a d'ailleurs servi de point de départ aux réflexions DECIDoc dans ce domaine. Mais quoi qu'il en soit, tous les partenaires ont récemment réaffirmé leur attachement à la motion de l'ECIA relative aux "critères minimaux communs" (cf. supra) et, partant, leur volonté d'envisager la mise en place prochaine d'un mécanisme officiel de certification.

Dans cette optique, sans être cette fois partie prenante du groupe de travail qui approfondit actuellement le volet "certification" au sein de DECIDoc, l'ABD a mis en route, pour la Belgique, un processus interne de réflexion sur ce thème. En dépit de certaines difficultés inhérentes à ce volet des réalisations, nous restons malgré tout confiants quant à l'issue du projet, notamment en raison de l'intérêt global de la démarche: avec l'aide de nos partenaires, nous comptons bien définir d'ici peu un plan de mise en œuvre réaliste, respectueux des contraintes rencontrées mais néanmoins le plus profitable possible pour les professionnels de l'I&D désireux d'entreprendre une démarche de certification en Belgique. Dans les grandes lignes, voici le canevas de la procédure actuellement à l'étude :

- introduction d'un dossier par le candidat (sur une base volontaire) ;
instruction des dossiers de candidature par un jury de certification indépendant ;
- attribution de la certification pour un niveau de compétence donné et inscription officielle au "registre européen des certifiés" ;
- validité du certificat pour une période déterminée (par exemple 2 ans).

Aux dernières nouvelles, les réflexions progressent correctement au sein du groupe de travail DECIDoc et les premières conclusions officielles devant déboucher sur des consignes pratiques préalables à la création d'organismes certificateurs peuvent raisonnablement être attendues pour le début de l'année prochaine.

LA FORMATION CONTINUE A DISTANCE

Ce dernier point, susceptible de faciliter l'apprentissage de nouvelles compétences rendues nécessaires par l'apparition de nouveaux métiers, constituera la phase ultime du projet (2000/2001). Ce volet aura pour objectif principal d'examiner la faisabilité de programmes européens de formation continue utilisant des techniques d'enseignement à distance pour faire progresser les compétences des professionnels de l'I&D. Sur la base des premières consignes de travail en la matière, voici quelles pourraient être les prochaines étapes de ces développements :

- établissement d'un bilan des initiatives existantes, pays par pays (cartographie des initiatives identifiées, typologie des expériences envisagées, étude des coûts et du financement des programmes existants) ;
- expérimentation, sur la base d'un exemple précis - en l'occurrence le droit de l'information⁸ -, de la faisabilité d'une formation européenne à distance en I&D.

CONCLUSION

En toute hypothèse, DECIDoc apparaît incontestablement comme un projet géné-

Comme le révélait implicitement il y a peu, l'étude que Fernand VALKENBORGH (CLPCF) consacrait à la formation professionnelle continuée (*Vingt ans de formation professionnelle continuée* dans BBF, t. 44, 1999, n° 4, p. 84-90), l'offre belge en matière de formation continue à distance - du moins dans notre secteur d'activités - est aujourd'hui singulièrement inexistante. Ceci dit, ce constat de carence a également été fait par la quasi totalité de nos voisins ; seuls la France et, surtout, le Royaume-Uni peuvent réellement se targuer d'avoir lancé de véritables programmes de formation sur de telles bases.

⁸ Raison de ce choix : ce thème - très actuel - oblige à prendre en compte aussi bien des aspects généraux du domaine que d'autres plus spécifiques à chaque pays. En outre, une fréquente mise à niveau est nécessaire en cette matière.

reux et ambitieux. La rigueur avec laquelle les partenaires impliqués ont jusqu'ici conduit leurs travaux a déjà permis d'engranger les premiers résultats concrets de cette expérience transnationale hors du commun, avant tout grâce à la publication et à la mise en œuvre d'un **Euroréférentiel des compétences**.

D'autre part, la faisabilité du projet global de certification ayant déjà été démontrée à travers certains systèmes nationaux préexistants, cela permet en outre d'afficher un réel optimisme au moment d'envisager le "passage à la vitesse su-

périeure", notamment dans le cadre du lancement prochain d'un système européen unifié de certification des professionnels de l'I&D. La poursuite des réflexions, la diffusion des résultats partiels ainsi que la mise en place progressive des procédures retenues feront incontestablement partie des préoccupations des différents partenaires impliqués dans ce projet. Dans un tel contexte, on se réjouira donc que la Belgique – par l'entremise de l'ABD – ait été impliquée de très près dans ces développements (Annexes 1 et 2 : voir pages suivantes).

* * *

Annexe 1 - Domaines de compétence**Groupe A : Connaissances spécifiques à l'I&D**

- E 01 - Interaction avec les usagers et les clients
- E 02 - Connaissance du milieu professionnel de l'I&D
- E 03 - Connaissance du cadre juridique et administratif européen du management de l'information
- E 04 - Identification et validation des sources d'information
- E 05 - Gestion des collections et des fonds
- E 06 - Traitement physique des documents
- E 07 - Analyse et représentation de l'information
- E 08 - Organisation et mise en mémoire de l'information
- E 09 - Recherche de l'information
- E 10 - Mise en forme et mise à disposition de l'information

Groupe 5 : Compétences relevant de la communication

- E 11 - Communication orale
- E 12 - Communication écrite
- E 13 - Pratique d'une langue étrangère
- E 14 - Communication par l'image et le son
- E 15 - Communication interpersonnelle
- E 16 - Communication institutionnelle
- E 17 - Technologies de l'information : informatique
- E 18 - Technologies de l'information : télécommunications
- E 19 - Techniques de production et d'édition

Groupe C : Compétences relevant de la gestion et de l'organisation

- E 20 - Techniques de secrétariat
- E 21 - Techniques du marketing
- E 22 - Techniques commerciales
- E 23 - Techniques d'approvisionnement
- E 24 - Techniques de gestion micro-économique
- E 25 - Techniques d'installation, aménagement, équipement
- E 26 - Techniques de planification et de gestion de projet
- E 27 - Techniques de diagnostic et d'évaluation
- E 28 - Techniques de gestion des ressources humaines
- E 29 - Ingénierie de formation

Groupe D : Autres savoirs appliqués à l'I&D

- E 30 - Tous les savoirs utiles à la gestion de l'information

Annexe 2 - Euroréférentiel des compétences (extrait)

E 07
ANALYSE ET REPRESENTATION DE L'INFORMATION

*Identifier et représenter dans un langage documentaire convenu
ou un autre système symbolique le contenu sémantique d'un document
ou d'une collection de documents*

Niveau 1

- résumer un document simple
- comprendre et savoir définir des termes comme : index, classement, classification, point d'accès, mot clé, vedette matière, descripteur, thésaurus, fichier d'autorités, catalogue matières, schéma fléché, grille d'analyse, résumé analytique, synthèse documentaire...

Niveau 2

- caractériser le sujet ou les concepts principaux d'un document
- procéder au catalogage matière d'un lot de documents
- élaborer un index
- utiliser un plan de classification, ou un fichier d'autorités, etc.
- repérer les relations d'équivalence, de hiérarchie et d'association entre les termes d'un langage documentaire dans un domaine connu

Niveau 3

- rédiger un résumé analytique ou une synthèse documentaire
- contrôler la cohérence et la pertinence d'un fichier d'autorités
- élaborer une grille d'analyse ou un langage documentaire : lexique contrôlé, thésaurus, plan de classification
- exploiter des outils électroniques d'analyse en langage naturel

Niveau 4

- formuler la politique d'analyse et d'indexation d'un organisme
- choisir le(s) langage(s) documentaire(s) approprié(s) pour un projet donné
- définir la méthode d'élaboration d'un langage documentaire
- élaborer des outils d'indexation assistée par ordinateur

Annexe 3 - Aptitudes

1. Faculté d'adaptation
2. Esprit d'analyse
3. Sens de l'anticipation
4. Capacité de communication
5. Esprit critique
6. Curiosité d'esprit
7. Esprit de décision
8. Capacité d'écoute
9. Esprit d'équipe
10. Esprit d'initiative
11. Sens de l'organisation
12. Sens pédagogique
13. Persévérance
14. Rigueur
15. Esprit de synthèse

* * *